

INSTITUT DE FORMATION DU VELO

Domaine de la Brunerie
180 Boulevard de Charavines
38500 VOIRON
N° SIRET : 534 277 488 000 19
Code NAF : 8559A
www.formation-velo.com

A l'attention de :

DEVIS de formation : BPJEPS Activités du Cyclisme

Dates de la formation en centre : **du 3 juin 2019 au 27 mai 2020**

Tests d'Exigences Préalables à l'entrée en formation : le 2 mai 2019		50€
Positionnement de la formation : le 3 mai 2019		77€
Frais de dossier :		50€
Répartition des modules et Unités capitalisables en centre :		
Unité capitalisable 1	94h30	1039€50
Unité capitalisable 2	63h	693€
Unité capitalisable 3	91h	1001€
Unité capitalisable 4	101h30	1116€50
CERTIFICATIONS / EXAMENS	21h	231€
	TOTAL	4081€ Net de taxe
<input type="checkbox"/> Module optionnel Secourisme appliqué aux Activités du Cyclisme	14h	217€50
<input type="checkbox"/> Module optionnel Direction de structure	28h	420€
<input type="checkbox"/> Module optionnel Pilotage Niveau 1	21h	315€
<input type="checkbox"/> Module optionnel Fatbike	14h	240€

Horaires : **35h/semaine selon les horaires suivants : 08h30-12h / 13h-16h30**

Lieu de la formation : **Institut de formation du vélo –Campus de la Brunerie - 180 bd de Charavines - 38500 Voiron**

Durée de la période de stage en entreprise : **315 heures minimum**

Hébergement/Restauration : **A la charge du participant. Des facilités de restauration et d'hébergements sont possibles sur le site de la formation auprès du gestionnaire de site Tremplin Sport Formation que vous pouvez contacter par mail à resa@tremplinsport.fr – 04 76 67 04 05**

MATERIEL à prévoir pour la formation :

- un VTT*
- un vélo de voyage avec porte bagage, sacoche (VTC, Gravel, Randonneuse...) *
- *votre seul VTT peut convenir si on peut l'équiper en porte bagage/sacoche
- un VTT à Assistance Electrique pour 2 demi journées (location possible autour de Voiron, compter environ 30€ la demi-journée)
- votre équipement personnel (casque homologué, gilet jaune, tenue pour la pluie...)
- un sac à dos pour placer votre matériel d'encadrement (volume entre 20 et 30 L)
- une trousse mécanique avec les outils que vous jugez nécessaire d'avoir avec vous
- une trousse de premiers secours
- un antivol de qualité
- un carnet de note avec sous-main

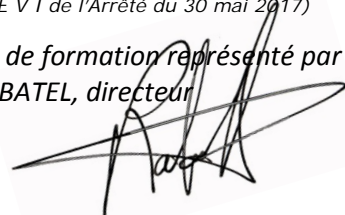
J'ai pris connaissance et j'accepte les Conditions générales d'inscription disponibles sur la page suivante : http://www.formation-velo.com/images/stories/CGI_RI/CGI.pdf

¹ Sont dispensés de la démonstration technique des exigences préalables : Sportif de haut niveau dans une des activités du cyclisme inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport ; BF « moniteur fédéral » délivré par la FFCT ; BF 2degré délivré par la FFC* ; DF entraîneur jeunes délivré par la FFC ; DF entraîneur club délivré par la FFC ; DF entraîneur cyclisme pour tous délivré par la FFC ; BEES1 option « activités du cyclisme » ; BEES1 option « cyclisme » assorti du certificat de qualification complémentaire (CQC) « VTT en milieu montagnard » ; Unité capitalisable complémentaire (UCC) « BMX » ou « VTT » ou « cyclisme traditionnel » du BP JEPS spécialité « activités physiques pour tous » ou « activités de randonnée » (BPJEPS en 10UC) ; BPJEPS spécialité « activités du cyclisme » mention « cyclisme traditionnel » « BMX », ou « VTT » (BPJEPS en 10UC ; UC5, UC6, UC8 du BPJEPS spécialité « activités du cyclisme » (BPJEPS en 10UC) ; Trois au moins des UC5 à UC10 du BPJEPS spécialité « activités du cyclisme » (BPJEPS en 10UC dont les UC7 et UC9 ; Accompagnateur en moyenne montagne ou guide de haute montagne assorti du CQC « VTT en milieu montagnard » (ANNEXE V I de l'Arrêté du 30 mai 2017)

Bon pour acceptation (signature)

IFV Institut de Formation du Vélo
180 Bd de Charavines - 38500 VOIRON
Siret : 534 277 488 00019 - APE 9499Z
info@formation-velo.com

L'organisme de formation représenté par
Bertrand RABATEL, directeur



INSTITUT DE FORMATION DU VELO

Domaine de la Brunerie
 180 Boulevard de Charavines
 38500 VOIRON
 N° SIRET : 534 277 488 000 19
 Code NAF : 8559A
www.formation-velo.com

A l'attention de :

PROGRAMME de formation

Intitulé : Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport, Spécialité Educateur sportif, mention Activités du Cyclisme

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de préformation et de préparation à la vie professionnelle prévue par l'article L. 6313-1 du Code du travail.

Public visé : Demandeurs d'emplois, salariés, travailleurs indépendants, souhaitant devenir Animateur Cycliste

Pré-requis :

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la qualification à laquelle elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissances suivant :

- Etre titulaire d'une attestation de Prévention Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1) ou équivalent
- Réussir le Test des exigences préalables à l'entrée en formation organisé **le 2 mai 2019**
- Valider les épreuves de sélection propres à l'Institut de Formation du Vélo **le 2 mai 2019**

Objectifs pédagogiques de la formation : valider le Brevet professionnel Jeunesse Education Populaire et Sports spécialité Educateur Sportif, mention Activités du Cyclisme permettant au candidat d'encadrer en autonomie l'activité vélo dont il est responsable au plan pédagogique, en assurant la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge

Dates de la formation en centre : du 3 juin 2019 au 27 mai 2020

Contenu de la formation et compétences visées : Des objectifs d'intégration (OI) sont précisés et regroupés au sein de 4 unités capitalisables :

Modules	Nombre d'heures	Contenus
UC 1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE		
OI1-1 Communiquer dans les situations de la vie professionnelle	94H30	Commercialisation/Promotion Communication orale Anglais professionnel Patrimoine Informatique Connaissance des publics Projet pédagogique Connaissance des acteurs, des statuts
OI 1-2 Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté		
OI 1-3 Contribuer au fonctionnement d'une structure		
UC 2 : METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE		
OI 2-1 Concevoir un projet d'animation	63H	Méthodologie de projet Commercialisation Organisation et gestion d'un RAID Comptabilité/Budgets
OI 2-2 Conduire un projet d'animation		
OI 2-3 Evaluer un projet d'animation		
UC 3 : CONDUIRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DE LA MENTION DES ACTIVITES DU CYCLISME		

OI 3-1 : Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage	91H	Pédagogie vélo Apprentissage du vélo Démarche pédagogique Didactique Accueil collectif de mineurs/scolaires Route : Gestion de groupe Vélo à Assistance Electrique Suivi individuel
OI 3-2 : Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage		
OI 3-3 : Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage		
UC 4 : MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION DES ACTIVITES DU CYCLISME POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE		
OI 4-1 : Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention « activités du cyclisme »	101H30	Utilisation GPS/Cartographie Orientation Mécanique Technique : Biker 1, Pumptrack Fondamentaux de la discipline Réglementation Mobilités et développement durable Vélo à Assistance Electrique Balisage, règles milieux de pratique
OI 4-2 : Maitriser et faire appliquer les règlements de la mention « activités du cyclisme »		
OI 4-3 : Garantir des conditions de pratique en sécurité		
TOTAL EN CENTRE DE FORMATION	350H	+ 315H EN STAGE EN ENTREPRISE

Moyens, méthodes et supports pédagogiques :

Cette formation s'effectue en présentiel à l'Institut de Formation du Vélo. Un stage pratique en structure professionnelle de minimum 315h doit être effectué selon le calendrier joint au programme.

Les candidats qui font valoir des compétences donnant lieu à certification dans un ou plusieurs domaines ou unités de compétences capitalisables prévus peuvent se voir accorder par le responsable de la formation des allègements de formation. Ces allègements ne dispensent pas de la ou des parties d'épreuve(s) de certification prévue(s)

Les moyens pédagogiques sont les suivants :

- cours théoriques en salle et en extérieur
- cours techniques
- mise en pratique de séances pédagogiques entre stagiaires, évaluations formatives
- mise en pratique de séances pédagogiques avec des enfants et adolescents, évaluations formatives
- ateliers pratiques de mécanique en atelier mécanique
- mise en situation pédagogique en alternance dans une structure cycliste (observation puis intervention progressive avec l'appui d'un tuteur de stage)
- rapport de stage
- Supports pédagogiques imprimés remis aux stagiaires
- Utilisation de vidéos
- Utilisation de la plateforme collaborative Classroom

La formation est organisée pour un effectif de 20 participants.

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats

L'assiduité à cette formation est obligatoire. Une feuille d'émargement par demi-journée permet de suivre les présences des stagiaires. Chaque fin de semaine, un bilan oral et/ou écrit sous forme de questionnaire est fait avec les stagiaires afin de faire le point sur les contenus dispensés, la progression et les difficultés des stagiaires, ainsi que leurs attentes pour la suite de la formation.

Des évaluations formatives en pédagogie avec un vrai public, observées et commentées par deux formateurs, permettent de situer le stagiaire dans sa progression en encadrement et les compétences restant à acquérir. Un examen blanc est organisé avant l'examen final. Un livret de suivi stagiaires comprenant les évaluations formatives et des auto-évaluations est remis au stagiaire en début de formation et complété tout au long de sa progression.

Modalités d'évaluation des acquis de formation 4 unités capitalisables (UC) doivent être validées par pour obtenir le BPJEPS Educateur Sportif mention Activités du Cyclisme :

1. EPREUVE N° 1 (en organisme de formation)

Dossier écrit de 20 à 30 pages (commun aux UC 1 et 2) comprenant 2 parties :

- une description complète de la structure d'alternance (fonctionnement, réseau, réglementation, sites de pratique, outils pédagogiques, publics...)
- la description de la conception et la mise en œuvre d'un projet d'animation réalisé dans la structure

Ce dossier sera soutenu à l'aide un diaporama type Powerpoint.

2. EPREUVE N° 2 (en structure de stage)

Production d'un document (programme d'activité) remis aux évaluateurs :

Avant la date de l'épreuve, le(la) candidate transmet un document comportant un programme d'activités dans les conditions fixées par la DRJSS comprenant :

Deux cycles distincts d'animation dans le champ des activités du cyclisme réalisés dans sa structure d'alternance composés d'au moins quatre séances chacun. Les deux cycles sont réalisés avec un public différent. Ces cycles sont organisés sur un espace délimité tple plateau pour l'un et en espace ouvert en conduite de groupe pour l'autre.

Au plus tard une semaine avant l'épreuve, les deux évaluateurs et le(la) candidat(e) sont informés du choix de la séance d'animation figurant dans le document sus-mentionné qui servira de support à la certification.

Le (la) candidat(e) conduit en tout ou partie la séance d'animation pendant 60 minutes au minimum et 90 minutes au maximum pour un public d'au moins 4 pratiquants.

La séance d'animation est suivie d'un entretien de 40 minutes au maximum

3. EPREUVE N° 3 (en organisme de formation)

Réalisation d'un parcours technique +

Evolution en sécurité sur un parcours adapté à un public de pratiquants suivi d'une étude de cas mécanique

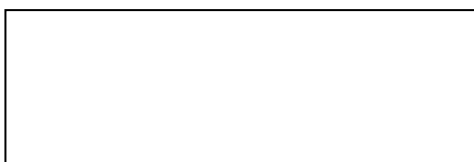
Le candidat définit et prépare pendant 15 minutes au maximum un parcours d'une durée de 30 minutes au minimum à 45minutes au maximum sur lequel il encadre un public de 2 pratiquants minimum à 10 pratiquants maximum. La définition et la préparation du parcours s'effectuent au moyen de documents cartographiques qui sont transmis au candidat en début d'épreuve.

Une étude de cas portant sur la compétence technique mécanique : le candidat effectue le diagnostic et la réparation commenté d'une panne mécanique. La durée totale de cette étude de cas technique est de 20 minutes maximum.

Sanction de la formation : Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire. Si le stagiaire réussit l'examen final, le diplôme du BPJEPS Educateur Sportif mention Activités du Cyclisme mention lui sera délivré après délibération du jury par la DRJSCS Auvergne Rhone Alpes.

Qualité des formateurs :

- Bertrand RABATEL (directeur de l'IFV) : Brevet d'Etat 2e degré VTT, maîtrise STAPS entraînement et auteur du livre Piloter son VTT (Ed. Glénat), enseignant à l'université
- Benjamin VIBERT : BEESAC depuis + de 10 ans, directeur de l'école de VTT MCF des 2 Alpes et formateur à l'IFV depuis 2012
- Vincent VAUDAUX : Brevet d'Etat 2e degré VTT et responsable du Sport-Etudes VTT
- Florian BOUTEILLER : BPJEPS VTT et spécialiste des voyages à vélo
- Et plus d'une vingtaine de formateurs selon leur spécialité



Bon pour acceptation

IFV Institut
de Formation
du Vélo
Bertrand RABATEL
180 Bd de Charavines - 38500 VOIRON
Siret : 534 277 488 00019 - APE 9499Z
info@formation-velo.com

Responsable formation



Campus de la Brunerie - 180 Boulevard de Charavines - 38500 VOIRON

N° SIRET : 534 277 488 000 19 - Code NAF : 8559A

www.formation-velo.com